

Rennes, le 17 avril 2018

Luc SAVATIER
Secrétaire général
et
Marie-Noëlle GIRARD,
secrétaire section Sgen-CFDT à la DRONISEP

Madame Georgette BREARD
Vice-Présidente chargée de formation,
l'apprentissage et l'orientation
Conseil Régional

Objet : Réaction Sgen-CFDT au transfert des DRONISEP aux régions

Madame la Vice-Présidente,

Lors d'une récente audience lors de laquelle vous avez rencontré des personnels de la DRONISEP de Rennes, vous avez demandé un point de situation sur l'activité de la DRONISEP et ses liens avec l'ONISEP. Vous trouverez ci-dessous le point de vue de la section Sgen-CFDT partagée par notre syndicat régional.

Le gouvernement a décidé par une disposition de la future loi « Choisir son avenir professionnel » de transférer aux régions les missions exercées par les délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants.

Pour le Sgen-CFDT confier le pilotage des DRONISEP aux régions n'est pas pertinent car la mission des délégations régionales est bien la diffusion d'une information nationale avec des ancrages régionaux.

Mais au-delà de cette question de pilotage, c'est le démantèlement de l'Office qui est le plus problématique.

L'ONISEP ne saurait remplir ses missions sans l'appui de ses délégations régionales.

Inversement les délégations régionales sans l'appui des services centraux risquent fort de ne pouvoir produire qu'une information partielle et incomplète sur leur territoire.

L'exemple le plus flagrant étant la base de données sur les formations et les métiers pilotée par les services centraux de l'Onisep (en concertation avec les délégations régionales) et alimentée par le réseau dans son ensemble.

Cette base de données est la source de toutes les productions nationales et régionales, brochures, guides, etc., mais aussi du site Onisep avec ses pages régionales.

Cette base de données permet de croiser entre eux les métiers, les formations, les formations entre elles : poursuites d'études, les secteurs professionnels, les centres d'intérêt, et de croiser tous ces éléments avec des vidéos, des, articles, des applications, etc.

Le traitement des diplômes (création, modification, suivi) très nombreux et complexes à appréhender pour la plupart, est réalisé aux services centraux : les entrées dans les ministères ce sont les services centraux qui les ont.

Ils assurent une veille réglementaire auprès des CPC (Commissions professionnelles consultatives, des ministères, de la CTI (Commission des titres d'ingénieur)...

L'Onisep est un éditeur public. Toutes les DRONISEP peuvent produire des brochures dont les informations générales nationales sont rédigées une fois pour toutes par les services centraux en accord avec les politiques officielles. Les productions régionales (guides) peuvent se faire de façon rationalisée grâce à un système d'édition automatisée national. La maquette en est proposée par les services centraux et est adaptée aux besoins régionaux.

Les DR contribuent à l'élaboration de produits nationaux mutualisés : site onisep.fr, guides "De la 6e à la 3e", "Entrer dans le Sup après le bac" (distribué à chaque élève de terminale), "Après la 3e" (distribué à chaque élève de 3e), fiches métiers et fiches diplômes, collection Handicap...

L'Onisep Bretagne élabore des produits régionaux en partenariat : site régional nadoz.org (Etat-Région), pages métiers Ouest-France, suppléments Le Télégramme, Perspectives (Gref), Guide Olympiades des métiers (Région), Guide Apprentissage (Région), Vidéos (université Rennes 1), Egalité homme-femme (Rectorat, universités, Région), Handicap (Associations, entreprises privées, universités)...

L'Onisep Bretagne accompagne les équipes éducatives des établissements scolaires dans l'utilisation des outils et ressources de l'Onisep et du ministère de l'éducation nationale. Elle s'appuie pour cela sur les interlocuteurs académiques et sur le dispositif de formation de l'académie. Elle utilise des séquences pédagogiques et des modules de formation créés aux niveaux national et régional (certaines créées par l'Onisep Bretagne) et mutualisés.

Au final cette mesure ne peut créer une plus-value en terme d'information à destination des publics scolaires et non scolaires mais un appauvrissement du service public.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT Bretagne et la fédération des Sgen-CFDT interviennent auprès de tous les responsables concernés par ce projet de transfert pour demander à ce qu'il ne soit pas mis en œuvre, car il affaiblit fortement l'information de l'ensemble des publics concernés.

Veuillez recevoir, Madame la Vice-Présidente nos salutations respectueuses.

Luc SAVATIER

